AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 31-1-66 466065

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

Bulletin Technique N° 64 de Janvier 1966 - 1966-I

LES TRAITEMENTS D'HIVER

Comme chaque année, nous devons rappeler les principaux traitements qu'il convient de prévoir contre certains parasites avec des produits qui ne peuvent s'utiliser que pendant le repos de la végétation.

VIGNE

Esca et Apoplexie : Cette maladie très connue nécessite sur certains cépages des traitements réguliers pour éviter la mortalité des souches. Puisque le parasite pénétre par les grosses plaies de taille, il faudra surveiller les vignes agées de I5 ans et plus. Les premiers symptômes apparaissent sous la forme de dessicocations internervaires plus ou moins accentuées et peuvent aller jusqu'au flétrissement brusque du feuillage en été (Apoplexie).

Le traitement désormais classique consiste à appliquer, de préférence deux années de suite, une spécialité à base d'Arsénite de soude à la dose de I250 grs d'Arsenic par hectolitre d'eau. La pulvérisation sera effectuée sur la souche et les bras du cep portant les plaies de taille au moins I5 jours après la taille, par beau temps et avant le débourrement.

Prendre les précautions d'usage pendant le traitement, car l'Arsénite de soude est très toxique.

Excoriose : Si les attaques d'Excoriose ont été très faibles depuis deux ans, on note une réapparition des symptômes après les pluies abondantes de septembre, de novembre et de décembre. Il importe donc, dans les vignobles présentant les symptômes de la maladie (blanchiement et nécroses à la base des rameaux) de prévoir des traitements à la fin de l'hiver.

On utilisera soit une spécialité à base d'Arsénite de soude à 2 ou 2,5% de produit commercial ordinaire, soit un colorant nitré à 600 grs de M.A./Hl. soit une huile jaune à 2 ou 3 litres de produit commercial par hectolitre.

Le choix du produit pourra être fait en fonction des parasites à combattre. L'Arsénite de soude peut être préféré dans les parcelles agées ou l'Esca est à redouter. Les colorants nitrés pourront être appliqués dans les jeunes plantations. Enfin, les huiles jaunes sont intéressantes dans des vignes ayant subi des attaques d'Acariens, de Phylloxera gallicole ou de Cochenilles.

Le traitement devra être fait I0 à I5 jours après la taille, mais avant le débourrement sur le cot et la base de l'aste.

Pour éviter des accidents végétatifs nous conseillons de faire les traitements sur des bois bien ressuyés.

Anthracnose : Cette maladie ne s'observe pratiquement que sur les hybrides qui ne reçoivent pas tous les traitements préconisés contre le Mildiou ou le Black-Rot.

Si des traitements sont nécessaires, on préconise, contre la forme hivernale, une pulvérisation avant le débourrement avec une solution contenant 30 à 35 Kg de sulfate de fer et I litre d'Acide Sulfurique pour I00 litres d'eau. Manipuler l'acide sulfurique avec précaution et se rappeler qu'il détériore les appareils non munis d'un revêtement en plomb.

.../...

.../...

Après le débourrement, prévoir des traitements précoces avec les spécialités habituellement conseillées contre le Mildiou et le Black-Rot.

Black-Rot : Il n'y a pas lieu d'envisager de traitement particulier en hiver contre cette maladie. On conseille seulement de poursuivre la destruction des vignes incultes et d'enfouir par un labour les grappes détruites qu'elles pourraient porter.

Phylloxera gallicole : Sur les hybrides, on pourra réduire l'importance des attaques par l'application d'une huile d'Anthracène jaune à 2-3% avant le débourrement, sur la souche préalablement déchaussée.

Acariose : Dans les vignes atteintes d'Acariose, on pourra prévoir en prédébourrement un Oléoparathion à 2% ou une huile d'Anthracène jaune à 3% ou bien un Soufre micronisé mouillable à 2%.

ARBRES FRUITIERS

Les traitements d'hiver ne seront appliqués que dans les vergers irrégulièrement entretenus ou après de fortes pullulations de Cochenilles, d'Acariens ou de Pucerons. Utiliser des appareils à forte pression et à jets réglables pour effectuer un " lessivage" abondant de l'arbre par beau temps juste avant le débourrement.

Dans les vergers irrégulièrement entretenus, on utilisera soit une huile d'Anthracène à 4% (arbres à noyaux) ou 8% (arbres à pépins) soit une huile d'Anthracène jaune à 2-3% qui détruira les pontes d'insectes ainsi que les mousses et les lichens.

Dans les vergers normalement entretenus, il sera parfois utile de détruire les Cochenilles ainsi que les pontes d'Acariens ou de Pucerons avec l'une des formules ci-dessous :

- Huile blanche de pétrole (en particulier contre les Cochenilles) de I,5 à 2% (arbres à noyaux) ou de 3 à 4% (arbres à pépins).
- Colorants nitrés = 600 grs de matière active par hectolitre d'eau.
- Oléoparathions = I,5 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.
- Oléomalathions = 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.
- Huile de pétrole jaune = 2 à 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.

Profiter enfin de la taille pour procéder à un nettoyage général de l'arbre et assurer la destruction des rameaux morts ou dépérissant, des fruits momifiés, des pousses oïdiées, des feuilles de cerisier desséchées par le Gnomonia. Exciser les plaies et les recouvrir de mastic cicatrisant ou les désinfecter avec une solution de Sulfate de cuivre.

CLOQUE du PÊCHER

Pour prévenir les attaques de Cloque, souvent très graves au printemps, il convient d'effectuer un traitement soigneux sur l'ensemble de l'arbre au moment du gonflement des bourgeons de chaque variété.

Utiliser un produit cuprique ou une spécialité Organique de synthèse.

Si les conditions climatiques retardaient l'application des traitements on pourrait, mais après le débourrement seulement intervenir avec un produit organique de synthèse.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C.ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX